

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2010

Le conseil municipal, dûment convoqué le 30 avril 2010, s'est réuni en session ordinaire ce 3 mai 2010 à 19 h 00 sous la présidence de Mme Martine VINCENOT, Maire.

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Marc VIDORET, Jeannine GIRES, Jean-Jacques BRUSCHINI, Françoise DROUET, Daniel RONCALLI, Valérie CHAZALET, Martine CHAKER, Bruno PEYRIN, Ludovic VIOLLET, Raphaël LIAUZU, Lydia ADAM

Absent : Georges LAJARIGE, Laurent CHALAVON,

Excusé :

Secrétaire : Lydia ADAM

SEANCE OUVERTE A 19h00

Approbation du CR du conseil du 7 avril 2010 :

D Roncalli demande qu'on supprime, après les mots « sans les toilettes extérieures », la mention « qu'il considère comme non nécessaires. ».

Le conseil adopte cette correction et approuve le compte rendu à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 25 mars 2010 :

Lydia Adam demande que soit ajoutée la phrase suivante : « elle demande si le fait de retenir un projet moins couteux posera problème aux financeurs. Le Maire indique que cela ne devrait pas présenter de réelle difficulté, le plus pouvant le moins ».

Le Maire indique aussi que L. Chalavon a demandé par mail que soit ajoutées ses remarques suivantes : « il est surpris qu'il faille agrandir une cour réalisée il ya trois ans en cassant le mur alors construit. Il s'inquiète de la proposition de D Roncalli d'araser le mur pour en faire un banc, qui pourrait présenter un risque d'accidents. Enfin, il précise que le prix annoncé pour 4 sanitaires lui paraît excessif ».

Le conseil accepte ces compléments, et approuve le compte rendu à l'unanimité.

1/ ordre du jour :

>extension école élémentaire : procédure de consultation des entreprises en MAPA

Le Maire rappelle que le conseil a décidé par délibération du 8 février dernier de lancer l'extension du groupe scolaire, pour répondre aux ouvertures de classes décidées par l'éducation nationale.

Le maître d'œuvre retenu pour l'extension de l'école élémentaire est le cabinet André Solnais, également auteur du groupe scolaire élémentaire initial.

Par délibération du 7 avril 2010, le conseil a approuvé l'avant projet, d'un cout HT de 108 072,66€, et donné délégation au maire pour déposer le permis de construire, approuver l'avant projet détaillé et le dossier de consultation d'entreprises, et lancer la consultation d'entreprises dans les formalités réglementaires pour les marchés formalisés de + de 90 000€,

Aujourd'hui, le dossier de permis de construire a été déposé.

Il convient de valider le dossier de consultation d'entreprises et le mode de consultation.

Il s'avère que la procédure sous forme de « marchés formalisés », a été citée par erreur, n'étant pas adaptée à un projet de petite taille et aux délais serrés. Il convient de procéder par marchés en procédure adaptée, plus souple et plus rapide.

Il est donc proposé de retenir pour la dévolution des travaux et la consultation d'entreprises liés à la construction de la 5^{ème} classe élémentaire, la procédure dite de

« marchés en procédure adaptée » (MAPA) et de confirmer la délégation donnée au Maire, pour poursuivre l'opération.

Dans ce cadre, le maire propose que l'ouverture des plis et l'examen des offres soit fait par une commission ad hoc, présidée par le Maire, la procédure ne prévoyant pas de réunion de la commission d'appel d'offres. L'examen des offres pourrait ainsi se faire par une commission ad hoc, créée à cet effet, présidée par le Maire, et composée de même taille que la CAO (3 titulaires et 3 suppléants).

Divers échanges sur sa composition :

F. DROUET propose de conserver la commission « appels d'offres » existante.

D. RONCALLI fait remarquer qu'il est utile de mobiliser les membres de la CAO qui sinon risquent de ne jamais officier.

Il est décidé de créer une commission ad hoc présidée par le Maire, pour l'examen des offres, composée des mêmes membres que ceux composant la commission d'appel d'offres.

Pour information le Maire rappelle que le coût estimatif des travaux est de 108072 euros répartis en 9 lots, avec un délai global d'exécution de 10 semaines.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de retenir pour la dévolution des travaux et la consultation d'entreprises liée à la construction de la 5^{ème} classe élémentaire, le cadre des marchés à procédure adaptée.
- de donner délégation au Maire, pour approuver l'avant projet détaillé et le dossier de consultation d'entreprises, et lancer la consultation d'entreprises dans les formalités réglementaires liées aux marchés en procédure adaptée.
- De créer une commission ad hoc présidée par le Maire, pour l'examen des offres, composée des mêmes membres que ceux composant la commission d'appel d'offres.

Il est précisé que la présente délibération annule et remplace la partie de la délibération du 7 avril 2010 pour ce qui porte sur la procédure de consultation des entreprises.

2/ questions diverses :

Le maire informe le conseil de la signature du compromis d'échange foncier avec Mr Naceur, pour le terrain proche de la salle des fêtes. Elle précise qu'elle a reçu une proposition d'achat de l'ancienne poste. L'évolution de la maison Bourbousson est aussi à l'étude, et devrait pouvoir conduire à une décision avant l'été. Les logements du Clos Bourbousson devraient être livrés en novembre. Les candidatures sont à déposer avant fin juin, pour une attribution en juillet ou septembre.

F Drouet fait part des premiers travaux de la commission culture de l'agglo. M Vincenot indique que les 4 radios associatives locales ont conclu un partenariat avec l'agglo, et produisent une fois par mois une émission radio sur un thème traité par l'agglo. La prochaine est ce jeudi à 18h, sur l'environnement.

La prochaine réunion du conseil est fixée au vendredi 28 mai à 20h30.

SEANCE LEVEE A 19H45

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Lydia ADAM

Martine VINCENOT